

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE TITRES DE TRANSPORTS DE REMONTEES MECANIQUES

SAISON ETE 2025

Version 2 –08 Juillet 2025

Domaines skiables gérés par ALTISERVICE

SAS au capital de 7 500 719,70 €

RCS n° 380 373 480 – Toulouse

TVA intracommunautaire : FR36 380 373 480

Siège social : 5 Esplanade Compans Caffarelli, Boulevard Lascrosses, 31000 TOULOUSE

Téléphone : 05 32 800 800

Assurance RC : AXA France n°10589504604

Exploitant des domaines skiables de : Saint-Lary et Font-Romeu Pyrénées 2000.

Ci-après dénommé « l'Exploitant »

ARTICLE 1 : GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après « CGVU ») s'appliquent à l'ensemble des titres de transport donnant accès aux remontées mécaniques susceptibles de fonctionner durant la période concernée y compris à l'occasion de manifestations particulières.

Les CGVU applicables sont celles en vigueur à la date d'achat du Titre. Elles sont disponibles aux points de vente et sur le site internet de l'Exploitant. L'Exploitant se réserve le droit de les modifier à tout moment, étant entendu que ces modifications ne s'appliqueront qu'aux ventes postérieures à leur entrée en vigueur.

Le client (ci-après dénommé « le Client ») **reconnait avoir pris connaissance, lors de l'acquisition d'un titre de transport auprès de l'Exploitant, des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, et déclare expressément les accepter sans réserve et sans préjudice des voies de recours habituelles.** Il appartient au Client de s'informer sur les produits et les tarifs proposés (affichés aux points de vente de l'Exploitant et sur le site internet altiservice.com) et de sélectionner les plus avantageux pour lui. **Le personnel d'Altiservice ne pourra être tenu pour responsable du choix du Client.**

Aucune disposition contraire aux présentes ne saurait être opposée à Altiservice, sauf acceptation expresse et préalable d'Altiservice.

Les titres de transport sont délivrés pour un domaine précis, une durée déterminée, une catégorie d'utilisateur spécifique, et ne sont utilisables que sur le réseau des remontées mécaniques pour lequel ils ont été émis.

L'utilisateur doit être porteur de son titre durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée ainsi que lors de ses déplacements sur l'ensemble du domaine.

Pour favoriser la transmission des informations aux bornes de contrôle, le titre de transport doit de préférence être éloigné d'un téléphone portable, de clés et de toute forme d'emballage composé en tout ou partie d'aluminium et doit idéalement être porté dans la poche gauche de son vêtement supérieur.

Tous les tarifs publics de vente de titre de transport sont affichés aux points de vente et également consultables sur le site : **www.altiservice.com**. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises, tenant compte du taux de TVA en France de 10% en vigueur actuellement. Altiservice se réserve le droit de modifier ses tarifs en cas de modification du taux de TVA.

ARTICLE 2 : ACTIVITES PROPOSEES

2.1 ACTIVITES PROPOSEES A SAINT-LARY

Le domaine de Saint-Lary propose les activités suivantes :

- Bike Park
- Panoramique Télésiège des Bouleaux
- Panoramique Télécabine Espiaube (les dates d'ouverture et de fermeture pourront être ajustées en fonction des dates de début et de fin des travaux de maintenance qui seront réalisés entre l'été et l'automne 2025. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée pour ce motif).
- Téléphérique Pic Lumière (fermé pour travaux durant toute la saison été 2025. Aucun transport ne sera assuré par cette remontée sur cette période. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée pour ce motif)
- Télécabine du Village
- Activités base de loisirs du Pla d'Adet
- Mountain Kart. Pour cette activité, il convient de se reporter au règlement intérieur affiché sur site et disponible en billetterie.

Pour toutes ces activités : achat en ligne possible ou directement en billetterie du domaine, sauf pour les activités de la base de loisirs vendues uniquement en billetterie.

2.2 ACTIVITES PROPOSEES A FONT-ROMEY PYRENEES 2000

Le domaine de Font-Romeu Pyrénées 2000 propose les activités suivantes :

- Randonnée aux lacs avec formule télésiège
- Escapade gourmande avec formule télésiège
- Sentier pédagogique avec formule télésiège
- VTT avec formule téléporté
- Navette bus gratuite
- DevalKart : Activité en autonomie accessible à partir d'1m25
- Trottin'Herbe : Activité accessible à partir d'1m25 en trottin'herbe junior, et 1m40 en trottin'herbe adulte
- Aérotrampoline : Activité accessible à partir de 3 ans
- Suntubing : activité accessible à partir de 3 ans
- Tyrolienne : activité accessible
 - o en solo : personne pesant entre 25kg et 120 kg
 - o en duo : poids maximum total pour les deux participants : 150kg, avec moins de 40kg d'écart entre les deux participants
- Luge sur rail : Activité accessible selon les conditions suivantes :
 - Enfant de 3 à 7 ans : obligatoirement accompagné par une personne âgée d'au moins 8 ans et mesurant au minimum 1m35
 - Enfant à partir de 8 ans et mesurant au minimum 1m35 : en solo.

Le domaine de Font-Romeu Pyrénées 2000 met à disposition des clients qui en font la demande, des cages pour transporter les chiens sur les télésièges.

Pour toutes ces activités : achat en ligne possible ou directement en billetterie du domaine.

Les activités de DevalKart et Trottin'Herbe sont accessibles avec un Titre de transport, tel que décrit aux articles suivants, à valider aux bornes de contrôle d'accès. Le titre de transport de ces deux activités comprend : la location du matériel (à savoir le DevalKart ou la Trottin'Herbe), la location du matériel de protection (à savoir un casque), le transport via le téléski des Isards. Ces activités sont vendues par tour (1, 5 ou 10 tours). 1 tour = 1 montée/descente.

La zone de suntubing est accessible aux personnes munies de matériel adapté, loué directement et exclusivement par Altiservice. Cette activité est vendue selon la formule suivante : 1 bouée louée = 10 descentes. Avant chaque descente, le Client devra présenter son ticket au personnel d'Altiservice pour que ce dernier le poinçonne, à défaut le Client ne pourra accéder à l'activité.

L'activité d'Aérotrampoline est accessible avec un ticket à présenter à l'agent d'exploitation. 1 ticket = 7 minutes d'activité.

L'activité de tyrolienne est accessible avec un forfait. Pour cette activité, il convient de se reporter au règlement intérieur affiché sur site et disponible en billetterie.

L'activité de luge sur rail est accessible avec un forfait. Pour cette activité, il convient de se reporter au règlement intérieur affiché sur site et disponible en billetterie.

2.3 SYSTEME DE PHOTOGRAPHIE AUTOMATISEE

Le télésiège des Bouleaux (Saint-Lary) et le télésiège des Airelles (Font-Romeu Pyrénées 2000) sont équipés d'un système photographiant automatiquement les Clients à quelques mètres avant la gare d'arrivée, le système est identifié par un pictogramme apposé sur le pylône.

Les photographies peuvent être téléchargées gratuitement par les Clients via le réseau wifi de la station et en suivant la procédure suivante : (1) après avoir renseigné une adresse email, (2) le Client recevra un email avec un lien et les identifiants de connexion à son compte utilisateur lui permettant ainsi de (3) télécharger la ou les photographie(s). Seules les cinquante (50) dernières photographies sont consultables, les photographies précédentes, non-téléchargées, sont détruites automatiquement. Les photographies qui ont été téléchargées sur le compte client sont détruites automatiquement 365 jours après la prise de la photographie.

Les photographies constituant des données à caractère personnel, sont traitées, conformément à la réglementation en vigueur et aux dispositions de l'article 9 des présentes.

ARTICLE 3 : ACHAT EN LIGNE

3.1 PROCESSUS DE COMMANDE

L'achat de forfaits ou de titres de transport à distance s'effectue par une commande en ligne via le site internet altiservice.com.

La passation d'une commande implique la connaissance et l'acceptation par le Client, aux présentes conditions générales de vente et d'utilisation. Les présentes CGVU constituent l'unique document relatif aux conditions de vente.

Le Client sélectionne via le site, les produits qu'il souhaite commander afin de remplir son panier électronique. L'enregistrement du panier nécessite l'identification du Client via les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance et email.

Lors de sa commande, le Client peut recharger un support existant ou demander la fourniture d'une nouvelle carte forfait.

Le récapitulatif des produits commandés s'affiche précisant le montant total TTC de la commande et, le cas échéant, le détail des frais annexes tels que par exemple les frais d'envoi.

Pour finaliser la commande, le Client doit prendre connaissance des présentes CGVU, les accepter puis procéder au paiement en sélectionnant le mode de règlement.

Dès réception de l'autorisation de paiement et de la commande, Altiservice adresse au Client une confirmation de commande par courrier électronique, à l'adresse renseignée par le Client, lors de la création de son compte sur le site altiservice.com. La vente ne sera

considérée comme définitive qu'après l'envoi, par Altiservice, de cette confirmation d'acceptation de commande.

Le Client peut suivre l'état d'avancement de sa commande dans l'onglet « Commande » disponible sur son espace client.

3.2 MODALITES DE PAIEMENT

Tous les achats effectués via altiservice.com, par carte bancaire, sont sécurisés. Ils sont effectués par la Caisse d'Epargne, via le système PAYZEN, en TPE virtuel à paiement immédiat. Altiservice n'a pas connaissance des coordonnées bancaires communiquées. Les paiements acceptés sont les suivants : carte bancaire (Visa, Master Card, Eurocard, American Express).

Les commandes effectuées en ligne sont confirmées par mail, comme indiqué à l'article précédent, après accord de la part de l'organisme bancaire du Client et accord d'Altiservice.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de fait l'annulation de la commande.

3.3 DELAIS ET CONDITIONS DE LIVRAISON DES TITRES DE TRANSPORT

Les titres achetés via le site en ligne, peuvent être retirés immédiatement qu'il s'agisse d'un retrait en billetterie ou d'un rechargement, sur présentation du numéro de commande ou du mail de confirmation de commande reçu après l'achat.

L'envoi à domicile n'est pas proposé pour la saison été.

3.4 ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L221-28 du Code de la consommation, la vente des billets en ligne n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 221-18 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance. **Un titre de transport acheté via le site : www.altiservice.com ne peut donc être remboursé ou annulé dès lors que l'achat a été réalisé.**

ARTICLE 4 : ACHAT EN BILLETTERIE

L'achat de titres de transport peut être effectué directement en billetterie du domaine concerné.

Les paiements sont effectués en Euros, avec les modes de règlements suivants :

- Chèque tiré sur un compte bancaire français et sur présentation d'une pièce d'identité du porteur en cours de validité. Altiservice se réserve le droit de refuser tout chèque en l'absence de justificatif ou en cas de doute sur l'authenticité
- Espèces (dans la limite légale de 1000 €)
- Carte bancaire : Visa, Eurocard, Master Card
- Chèques vacances en cours de validité (pas de rendu de monnaie)
- ANCV Connect.

ARTICLE 5 : TITRES DE TRANSPORT

5.1 DEFINITION - TITRES DE TRANSPORT

Il s'agit d'un support sur lequel est encodé un titre de transport. Ce titre est acheté en billetterie, sur des bornes automatiques ou via le service de vente en ligne. Le support est rechargeable pour des achats ultérieurs et est recyclable. A cet effet, des urnes sont à disposition à différents points des stations.

5.2 VALIDITE TITRES DE TRANSPORT

Tout titre donne droit durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine pour lequel il a été émis, sous réserve des conditions météorologiques, ou conjoncturelles, mais sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.

Les titres de transport dont la durée est supérieure à la durée des titres la plus courte vendue, sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles.

Les titres ne sont pas datés et sont utilisables pendant la période d'ouverture de l'été 2025.

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente et sur présentation d'un justificatif au moment de l'achat et potentiellement lors d'éventuels contrôles (exemple : les cartes d'hôtes ainsi que leurs conditions de délivrance et d'utilisation sont disponibles auprès des hébergeurs. Ces cartes devront être dûment complétées par le Client avant son passage en caisse).

Aucune réclamation ni aucun remboursement ne sera possible après l'achat, sauf en cas de fermeture exceptionnelle du domaine, selon les modalités prévues à l'article 6.5.

Les contrôles et sanctions en cas de fraude, notamment en cas d'absence de titre de transport valide ou d'utilisation frauduleuse, sont définis à l'article 6.1 des présentes conditions générales.

5.3 JUSTIFICATIFS DE VENTE

Pour chaque achat, il sera délivré, quel que soit le support utilisé, un justificatif de paiement sur lequel figure, pour une transaction unique, le nombre de produits achetés, la date d'achat, le prix total hors taxe de la transaction, le montant total de la TVA applicable.

Chaque émission de titre de transport, donne lieu à la remise d'un justificatif ou d'un duplicata sur lequel figure la nature du titre, sa date de validité et le numéro unique.

Ces justificatifs doivent être conservés précieusement pour toute réclamation, afin de pouvoir présenter une preuve d'achat en cas de réclamation.

ARTICLE 6 : CLAUSES SPECIFIQUES DE TRANSPORT

6.1 FRAUDE- ABSENCE DE TITRE DE TRANSPORT OU TITRE NON VALIDE

Tout Client est susceptible d'être contrôlé au départ ou à l'arrivée des remontées mécaniques par des contrôleurs assermentés. Il doit être porteur d'un titre de transport en cours de validité (dates et domaine, catégorie d'âge conforme).

Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès au domaine visé par les présentes, sans titre ou munie d'un titre dont l'usage serait détourné (titre de transport enfant utilisé par un adulte par exemple) sera passible des poursuites et/ou indemnités définies ci-après :

6.1.1-Versement de la somme due au titre du transport, pour tout contrevenant.

6.1.2-Versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique, égale à CINQ fois la valeur du titre journalier (tarif normal), correspondant au réseau de la remontée mécanique considérée, en cas d'absence de titre conforme (Articles L342-15, R 342-19 et R342-20 du Code du Tourisme).

6.1.3-Paiement d'une indemnité forfaitaire augmentée des frais de constitution du dossier d'un montant de Trente Huit Euros si le paiement n'est pas immédiat.

6.1.4-Outre l'indemnité forfaitaire ou poursuites, les agents assermentés de l'opérateur procéderont au retrait immédiat de tout titre de transport personnalisé (nom, photographie, réduction tarifaire spécifique, etc.) ne correspondant pas à son titulaire en vue de le remettre à ce dernier et/ou de constituer un dossier d'infraction. La restitution du titre à son titulaire s'effectuera après paiement de l'indemnité forfaitaire majorée.

6.1.5-Selon la gravité de l'infraction commise, celle-ci pourra donner lieu à un dépôt de plainte à la gendarmerie pour fraude et des poursuites pénales pourront être entamées.

6.2 OUBLI - PERTE – DESTRUCTION – VOL

En cas d'oubli, perte, destruction ou vol, et sur présentation du justificatif de vente au point de vente Altiservice, il sera immédiatement procédé à la remise d'un titre de transport pour la durée restant à courir.

Tout titre ayant fait l'objet d'une déclaration d'oubli, perte ou de vol auprès de l'Exploitant sera désactivé immédiatement et ne donnera plus accès au domaine.

6.3 TITRES DE TRANSPORT PARTIELLEMENT OU NON UTILISES

Dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés ni échangés.

6.4 MALADIES OU ACCIDENTS

Il ne sera procédé à aucun remboursement des titres de transport pour accident, maladie ou toute autre cause personnelle quelle que soit la durée de validité du titre de transport.

Il appartient au Client de vérifier s'il bénéficie d'une assurance personnelle couvrant ce type d'aléas, ou de souscrire une assurance optionnelle lorsque disponible.

6.5 ARRET DES REMONTEES MECANIQUES / ALEAS METEOROLOGIQUES

L'Exploitant ne peut être tenu pour responsable des conditions météorologiques des aléas naturels rencontrés lors de l'utilisation du titre.

Il est de la responsabilité de chaque Client de se renseigner sur les conditions climatiques et de visibilité par tous les moyens mis à sa disposition.

Ainsi, lors de l'achat de son titre de transport et en cas de doute sur les conditions météorologiques, le Client s'informe avant achat et acquiert son titre en toute connaissance de cause.

Après achat, seul un arrêt complet de l'ensemble des remontées mécaniques sur la journée entière peut donner lieu à un dédommagement du préjudice. Pour rappel, les forfaits étant non datés et valables toute la saison, le Client peut utiliser son forfait (non consommé) un autre jour de la saison Eté 2025.

Si néanmoins, le Client souhaite une étude de son dossier, il devra pour cela présenter son titre de transport et envoyer sa réclamation via le formulaire en ligne disponible sur : https://aide.altiservice.com/hc/fr/requests/new?ticket_form_id=360003881877

Le titulaire du titre de transport en cours de validité pendant la période de préjudice pourra bénéficier d'un dédommagement après présentation des pièces justificatives sous forme de :

- Report sur la saison estivale en cours
- Ou Avoir sur son compte client altiservice.com
- Ou Remboursement différé

calculé sur la base suivante :

Prix moyen = prix payé par le Client divisé par la durée du titre de transport

Remboursement ou Avoir = prix moyen X nombre de jours de préjudice

Le Client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.

Le Client dispose de trente **(30) jours** à compter de la fin de validité du titre pour effectuer sa réclamation via le formulaire en ligne.

6.6 PREJUDICE MATERIEL OU CORPOREL SUR UNE REMONTEE OU A L'OCCASION D'UNE DES ACTIVITES LISTEE A L'ARTICLE 2 DES PRESENTES

En cas de préjudice matériel occasionné par une de nos remontées, ou à l'occasion d'une des activités listées à l'article 2 des présentes, le Client doit faire constater sans délai le préjudice au personnel d'Altiservice et envoyer sa réclamation via le formulaire en ligne disponible sur :

https://aide.altiservice.com/hc/fr/requests/new?ticket_form_id=360003881877

En cas de préjudice corporel occasionné par une de nos remontées ou à l'occasion d'une des activités listées à l'article 2 des présentes, le Client doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de la remontée, qui établira le cas échéant une fiche de secours.

6.7 RECLAMATIONS

Si malgré nos efforts, un service n'a pas donné satisfaction, le Client peut à tout moment nous contacter.

1^{er} NIVEAU : En s'adressant au Centre de relation client de la station concernée

Les demandes écrites et motivées doivent être adressées via le formulaire en ligne disponible sur : https://aide.altiservice.com/hc/fr/requests/new?ticket_form_id=360003881877 ou alors par email ou par courrier à l'adresse suivante :

Saint-Lary

saintlary@altiservice.com

ALTISERVICE Saint-Lary - Service Clientèle - Place du Téléphérique - B.P. 35 - 65170 SAINT-LARY SOULAN

Font-Romeu Pyrénées 2000

fontromeu.pyrenees2000@altiservice.com

ALTISERVICE Font-Romeu Pyrénées 2000 - Service Clientèle - Les Airelles BP 60 - 66120 FONT-ROMEU

Le délai de traitement des demandes est de trente **(30) jours** à compter de leur date de réception.

Le Client mentionnera ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone).

2^{ème} NIVEAU : En s'adressant au Service Commercial de la station

En cas d'insatisfaction ou d'absence de retour, le Client peut contacter le Service Commercial de la station. En adressant un courrier postal ou un email, à l'adresse suivante :

Pour Saint-Lary : ALTISERVICE - Service Commercial - Place du Téléphérique - B.P. 35 - 65170 SAINT-LARY ou commercialsaintlary@altiservice.com

Pour Font-Romeu Pyrénées 2000 : ALTISERVICE - Service Commercial - Les Airelles BP 60 - 66120 FONT-ROMEU ou commercialfontromeu.pyrenees2000@altiservice.com

Le Service Commercial procédera à une nouvelle analyse de la demande et répondra sous un délai de trente **(30) jours**.

Le Client mentionnera ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone ainsi que l'historique de ses échanges avec le Service Clientèle).

3^{ème} NIVEAU : En s'adressant au Médiateur du Tourisme

Si la réponse ne correspond pas aux attentes du Client, il peut déposer un recours auprès du Médiateur du Tourisme. Pour contacter le Médiateur, il faut au préalable avoir eu recours aux deux premiers niveaux décrits ci-dessus (Service Clientèle puis Service Commercial) et ne pas être satisfait par la solution proposée.

L'accès au Médiateur est **gratuit**. Il intervient dans une totale indépendance et impartialité et a été inscrit par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la consommation, sur la liste des médiateurs de la consommation, et à ce titre, a été notifié auprès de la Commission européenne.

Il doit être saisi par écrit :

Via internet: <https://www.mtv.travel/saisir-le-mediateur/>

Par lettre simple :

MTV Médiation Tourisme Voyage
BP 80 303
75 823 Paris Cedex 17

ARTICLE 7 : RESPECTS DES REGLES DE SECURITE

7.1 GENERALITES

Tout titulaire d'un titre de transport est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police et arrêtés municipaux affichés au point de départ des remontées mécaniques, la signalétique et les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction.

Le personnel exploitant organise les conditions d'attente, d'embarquement et débarquement. Les Clients doivent suivre strictement les instructions du personnel pendant toute la durée de ces opérations.

7.2 SPECIFICITES CONCERNANT LES ENFANTS DE 1 A 3 ANS

Pour des raisons de sécurité les enfants de moins de 1 an ne sont pas acceptés sur les télésièges. Les enfants de 1 à 3 ans doivent être transportés dans un sac à dos porte-bébé. Les écharpes de portage ou autre dispositifs non fixés ne sont pas acceptés.

ARTICLE 8 : SPECIFICITES DE LA VENTE A DISTANCE - CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE A DISTANCE (CPVAD)

La vente à distance recouvre la vente par l'envoi de bon de commande, la vente par téléphone ainsi que la vente en ligne.

La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée le « Client »), aux présentes CGVU, téléchargeables sur support durable.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance.

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente sont présentées dans la grille tarifaire consultable sur les points de vente et le site internet altiservice.com. Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire entraîne de facto l'annulation du processus de commande, laquelle sera notifiée au Client par mail. Une fois la commande conclue et confirmée par le Client, Altiservice accusera réception de cette commande par mail.

La livraison des forfaits est effectuée conformément aux dispositions précisées supra.

Altiservice ne sera tenue que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité d'Altiservice ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de force majeure.

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction ainsi que de l'exigibilité du règlement. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le mail de commande, seul document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

ARTICLE 9 : PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Pour des raisons de gestion de flux voyageurs et de sécurité afférente, il n'est pas possible de mettre en place de file d'attente dédiée aux personnes en situation de handicap au pied de nos remontées mécaniques ou de nos billetteries.

Toutefois, **les personnes titulaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI)** bénéficient d'une **priorité d'accès** quelles que soient les files d'attente (billetterie ou remontée mécanique), conformément à la réglementation en vigueur.

Les personnes porteuses de la CMI, sont invitées à **se signaler auprès du personnel** de la remontée ou de la billetterie afin d'exercer cette priorité.

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de son activité, l'Exploitant, agissant en qualité de responsable de traitement, procède à un traitement informatisé des données de ses clients dans le respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles.

Les données strictement nécessaires à la délivrance d'un forfait sont collectées directement auprès du Client par l'Exploitant ou

indirectement par ses partenaires par exemple les opérateurs touristiques ou résidences de tourisme. L'ensemble des informations qui sont demandées par l'Exploitant ou par ses partenaires par exemple les opérateurs touristiques ou résidences de tourisme pour la délivrance d'un forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires venaient à faire défaut, l'émission du forfait ne pourrait avoir lieu.

Ces données sont collectées à des fins de gestion de la relation clientèle, de contrôle des titres de transport et statistiques.

Concernant les titres personnalisés, les données relatives aux déplacements de leur titulaire sont également collectées à des fins de gestion de la relation clientèle notamment des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

Des forfaits anonymes journée et demi-journée sont aussi proposés à la vente.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), Altiservice met en œuvre et maintient des mesures appropriées de sécurité de son système d'information afin de protéger la confidentialité des Données Personnelles, conformément aux exigences du Droit Applicable à la Protection des Données.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société Altiservice. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 n°78-17, modifiée par la loi du 17 mars 2014 n°2014-344 et au nouveau règlement européen RGPD, le titulaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de

portabilité des Données Personnelles les concernant. Il dispose également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Le Client peut exercer ses droits en adressant sa demande à l'adresse suivante :

Altiservice
16 rue de Sébastopol
31000 TOULOUSE

Responsable du traitement : Altiservice

DPO : dpo@altiservice.com

Finalités des traitements : Billetterie, contrôle d'accès, gestion des fichiers de clients et de prospects.

Les données collectées sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités décrites ci-dessus, dans la limite des délais de prescription en vigueur.

ARTICLE 11 : LITIGE

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, le consommateur est informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (cf. article 6.7).

A défaut de règlement amiable, et sous réserve des dispositions protectrices applicables aux consommateurs, le litige sera porté devant les juridictions compétentes de Toulouse